

## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**

Excusés : Valérie GORISSE (pouvoir à Isabelle BIDET), Stéphane GORBINET (pouvoir à Maxime VALERY), Abraham MOUSSALI (pouvoir à Dimitri TOUZAIN).

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Procès verbal de mise à disposition pour transfert assainissement :**

Madame le Maire informe le conseil qu'une dernière réunion a eu lieu avec le SIVOM et les deux trésoriers des structures. Il a été négocié le partage de l'excédent de fonctionnement au même prorata que l'emprunt et le versement de l'intégralité de l'excédent d'investissement. Lors de cette réunion, il a été constaté une erreur quand à la répartition de l'emprunt, échange entre la part revenant à la commune et celle revenant au SIVOM, par conséquent la commune devra verser, jusqu'à l'extinction du prêt, une part capital et une part intérêt correspondant à la différence. Madame le Maire présente le projet de procès verbal approuvé par les deux trésoreries.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le document présenté et mandate Madame le Maire pour le signer ainsi que pour exécuter toutes les démarches nécessaires.

### **Décision modificative budgétaire :**

Pour transfert assainissement

#### **Section de fonctionnement :**

##### **DÉPENSES**

Article 661138 « Remboursement intérêts emprunt transféré »	+ 273 €
Article 678 « Autres charges exceptionnelles »	+ 11 133 €
Article 615231 « Voiries »	- 11 406 €

#### **Section d'investissement :**

##### **DÉPENSES**

Article 1641 « Emprunt en euros »	+ 37 252 €
Article 16876 « Autres emprunts aux autres organismes »	+ 2 866 €
Article 1068 « Excédent investissement » (Reversement au SIVOM)	+ 5 582 €
Article 2313 « Constructions » (opération 92 Multi-services)	- 8 448 €

##### **RECETTES**

Article 16876 « Autres emprunts aux autres organismes »	+ 37 252 €
---	------------

Pour régularisation FPIC

#### **Section de fonctionnement**

Article 739223 Fonds de péréquation des ressources intercommunales	+ 971 €
Article 615231 « Voiries »	- 971 €

### **Travaux CCAB :**

Il reste encore les travaux de finition du grenailé et le marquage au sol rue des écoliers. Eurovia sous-traite à une entreprise extérieure et il faut que le temps soit sec.

Un point financier a été effectué avec la maîtrise d'œuvre et la commission CCAB. Une augmentation de 2,37 % du marché a été constaté notamment en raison de quelques travaux rajoutés. Un avenant doit donc être établi pour un montant de 3 396,44 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cet avenant et mandate Madame le Maire pour le signer.

### **Devis aménagement paysager terrain multi-sports :**

La SARL L'Allié des Jardins effectue pour le compte d'EUROVIA les travaux d'engazonnement et de plantation dans le cadre de l'aménagement de bourg. Aussi, la commission des travaux a demandé un devis pour l'aménagement paysager du terrain multi-sports. Celui-ci s'élève à 3 197,78 € HT et peut être intégré dans le programme pour bénéficier des 80 % de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis.

### **Rétrocession concession cimetière :**

Madame le Maire fait part d'un courrier de Madame Bousseau et Monsieur Barrat qui avaient acheté une concession au cimetière en 2004 et qui souhaiteraient la rétrocéder à la commune. Il est précisé qu'à l'époque l'intégralité de la recette avait été reversée au CCAS et que de part la loi, ils ne pourront pas récupérer d'argent, un courrier leur a été fait en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la rétrocession de la concession numéro 544.

### **Présentation en non valeur :**

La trésorerie propose une liste de créances à présenter en non valeur pour un montant total de 562€53. Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la mise en non valeur pour un montant de 473€08. Madame le Maire effectuera un courrier pour essayer de récupérer la somme de 89€45 correspondant à une redevance assainissement.

### **Convention fourrière :**

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune a signé une convention avec la fourrière communautaire pour animaux de Brugheas. Celle-ci arrive à échéance en février 2023. Elle propose de renouveler cette adhésion et indique que le coût est de 1€39 par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de Madame le Maire et mandate celle-ci pour signer le document.

### **Régime indemnitaire des agents :**

Madame le Maire rappelle au conseil qu'en début d'année il avait été discuté d'une mise à jour du régime indemnitaire des agents notamment au niveau du montant des bases. Le projet de délibération a été transmis au centre de gestion pour avis du comité technique qui a été favorable de la part du collège des élus. Dorénavant, il faut entériner ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la mise à jour du régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

D'autre part, le conseil municipal attribue, pour 2022, le CIA (Complément Indemnitaire versé Annuellement) à Madame Bernigot avec un coefficient de 1,19, à Madame Guillaneux avec un coefficient de 0,85, à Monsieur Aubriot avec un coefficient de 0,98, à Madame Civade avec un coefficient de 0,386.

### **Questions diverses :**

- Aire de jeux : l'installation est terminée. Un petit problème apparaît au niveau des dalles qui ne semblent pas de niveau.

Ces dalles seront par la suite recouvertes d'herbe et devraient se tasser, une surveillance sera cependant appliquée.

- Multi-services : la maîtrise d'œuvre a transmis cet après-midi le projet de permis de construire. Celui-ci est présenté aux conseillers. Le parking de la place sera modifié pour accueillir une place PMR qui est obligatoire. La devanture sera en bois et les fenêtres en alu. Les conseillers approuvent le document.

- Bulletin municipal : un point est effectué sur le sommaire. Une réunion de la commission sera prochainement programmée.

- Chèque GROUPAMA : Madame le Maire rappelle le sinistre situé grand rue au niveau du numéro 33 et qui concernait une bouche d'égout. La situation vient enfin de se régulariser et l'assurance a fait parvenir un chèque de 1 524 €. Le conseil municipal accepte celui-ci et mandate Madame le Maire pour effectuer le titre.

- Godet grappin : lors de la dernière réunion, il avait été évoqué l'achat d'un grappin pour le tracteur. Un devis de la SARL AGRITECHNOLOGIES s'élève à 1 540 € HT. Renseignement sera pris pour une éventuelle subvention et un autre devis sera demandé.

- Devis lave vaisselle : Madame le Maire informe le conseil que le lave vaisselle de la cantine a un problème au niveau de la touche de marche. Décho Centre est intervenu mais il s'agit d'une carte électronique et un devis d'un montant de 497€92 TTC a été établi. Il a donc été demandé un devis pour un appareil neuf, celui existant ayant plus de 10 ans. Il s'élève à 1 883,68 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de se renseigner si l'achat pourrait être subventionné et dans l'affirmative, le changement d'appareil serait plus judicieux.

- Achat de panneau : Madame le Maire propose l'achat d'un panneau interdit aux caravanes et aux camping cars pour la rue des Nuettes afin d'éviter que ces véhicules s'engagent et qu'ensuite ils rencontrent des difficultés pour faire demi tour. Suite à la demande d'un administré concernant la vitesse excessive rue de Trembles, Madame le Maire propose également la mise en place de panneaux de limitation de vitesse. Elle précise que la commune a en stock des poteaux de fixation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces propositions et mandate Madame le Maire pour effectuer l'achat.

- Information est donnée concernant trois employés EIFFAGE qui sont revenues au camping pour environ un mois. Ils ne trouvaient pas de place ailleurs.

- PLUI : une nouvelle réunion de la commission a eu lieu. Des modifications ont été demandées notamment le signalement de la zone industrielle MOATP qui avait à nouveau été enlevée, l'implantation du cimetière qui avait disparu, rectification pour une voie de la Vacheresse qui a été classée en communale, l'augmentation de la superficie pour les projets agricoles qui est limitée à 5 000 m<sup>2</sup>

- Information est donnée concernant une enquête publique qui va débiter pour le projet éolien sur Deux-Chaises et le Theil.
- Colis de fin d'année : la distribution se fera probablement le 10 décembre.
- A la demande du SIESS, la liste des délibérations prises par cet organisme est présentée pour information.
- Questionnement est posé concernant les lignes blanches mises en place sur la route du Theil au croisement avec le CD429. Madame le Maire explique qu'elle avait vu avec la responsable de l'UTT de St Pourçain sur Sioule le problème de voiture que ne faisait pas le stop. Les services du Département ont donc procédé à la mise en place de ces bandes blanches qui donnent une impression de rétrécissement de la voie et qui fait ralentir.
- COSOLUCE : le conseil municipal autorise Madame le Maire a signé le contrat de renouvellement de maintenance des logiciels de la commune.
- M57 : Le conseil municipal décide d'anticiper le passage à la nomenclature M57 abrégé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.